

L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE



## REGARD SUR LA SEMAINE

### Dans l'hémicycle

- Examen du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (réforme des retraites)
- Niche Socialiste jeudi.

### En commission



#### Finances

Audition de N. Dufourcq, BPI France - mercredi 9h  
Audition de l'ANCT - mercredi 11h



#### Lois

Rapport d'information sur la réforme de la police judiciaire  
Mardi à 17h15



#### Affaires sociales

Audition de Caroline Semaille -  
Nomination à la direction générale de Santé Publique France  
Mercredi à 10h



#### Affaires Economiques

Visite de la centrale nucléaire de Paluel



#### Développement durable

Audition de l'Autorité de régulation des transports



#### Culture & Education

Visite du chantier des Jeux Olympiques et paralympiques 2024



#### Affaires étrangères

- Mercredi 9h
- Audition ambassadeur de France au Burkina Fasso
  - Table ronde sur le Brésil



#### Défense

- Mercredi 9h
- Présentation missions flash
- Sur les fonds marins
  - Sur la préparation opérationnelle



Retrouvez le dossier de groupe de la semaine ici





## PLFRSS 2023 - Réforme des retraites

Rapporteur : Stéphanie Rist (RE) & Marina Ferrari (Dem) pour avis

PP du groupe : Philippe Vigier - Nicolas Turquois / Chargé d'études : Raphaël Vigier

Le Gouvernement propose un projet de réforme des retraites autour de trois objectifs :

- 1. Assurer l'équilibre financier à l'horizon 2030
- 2. Mieux prendre en compte certaines situations individuelles (incapacité, pénibilité, carrières longues, aidants...)
- 3. Renforcer l'équité et la justice sociale (hausse des minima de pensions, fermeture progressive des principaux régimes spéciaux)

Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite serait progressivement relevé de 3 mois par an pour atteindre 64 ans en 2030. La durée d'assurance pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein resterait quant à elle inchangée (43 ans, soit 172 trimestres). Seul le calendrier d'allongement de cette durée serait accéléré : augmentation d'un trimestre tous les ans, au lieu d'un trimestre tous les 3 ans comme le prévoyait la dernière réforme des retraites portée par Marisol Touraine en 2014. La cible des 43 années de cotisation serait donc atteinte en 2027, et non plus en 2035.

La réforme vise également à augmenter le taux d'emploi des seniors. Pour ce faire, il est proposé d'établir un index senior et de renforcer les dispositifs existants de retraite progressive et de cumul emploi-retraite.

Enfin, pour mieux lutter contre l'usure professionnelle, l'accès au compte professionnel de prévention (C2P) serait élargi et un nouveau fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle doté de 200 millions d'euros par an serait créé.

Le Gouvernement a choisi de présenter cette réforme dans le cadre d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLRSS), ce qui contraint le Parlement à se prononcer dans un délai de 50 jours (20 jours en première lecture à l'Assemblée).

Pour préserver notre système de retraites par répartition, le groupe Démocrate considère qu'il est absolument nécessaire d'en assurer l'équilibre financier.

Des propositions ont, entre autres, été faites pour :

- Assurer le suivi de la réforme avec une clause de revoyure en 2027, remettre les partenaires sociaux au centre du système
- Corriger certaines injustices, particulièrement pour les carrières hachées subies
- Améliorer l'emploi des seniors, gage majeur de réussite de la réforme, avec un meilleur suivi de carrières, des modulations de cotisations pour encourager les entreprises à embaucher ou conserver ses salariés de + de 55 ans.



## PLFRSS 2023 - Réforme des retraites

### SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS EN COMMISSION

L'examen en commission a eu lieu du vendredi 27 janvier au mercredi 1er février.

La commission des affaires sociales a été saisie au fond, la commission des finances et de la défense nationale et des forces armées pour avis (sur l'article 7).

L'Assemblée nationale étant saisie d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, c'est le texte du Gouvernement et non celui issu de la commission qui sera examiné en séance publique.

- La commission de la défense nationale et des forces armées a rejeté l'article 7 portant recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.
- La commission des finances a adopté une dizaine d'amendements, dont :
  - Clause de revoyure (M. Ferrari, rapporteure, DEM) ;
  - Information sur la retraite progressive lors de l'entretien médical de mi-carrière (JR Cazeneuve, REN) ;
  - Rapport sur la bonification des trimestres de bénévolat pour les sapeurs-pompiers (C. Pirès Beune, SOC)
- La commission des affaires sociales a examiné 443 amendements sur les plus de 7 000 ayant été déposés (seuls l'article liminaire et les deux premiers articles ont été adoptés).

Deux amendements du groupe relatifs à la modulation des cotisations AT-MP selon la proportion de seniors dans les effectifs ont été rejetés. Les 6 amendements suivants ont été adoptés :

#### Article liminaire

- Suppression de la référence à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, rejetée en première lecture à l'AN (Charles de Courson, LIOT).

#### Article 2 – Index seniors

- Substituer aux mots « salariés âgés » le terme de « seniors » (Stéphane Viry, LR)
- Préciser les thèmes relatifs à l'objectif d'amélioration de l'emploi des seniors : nombre de recrutements, développement des compétences, améliorations des conditions de travail... (Pierre Dharréville, GDR)
- Distinguer les seniors selon leur sexe au sein de l'index (Marie-Pierre Rixain, REN)
- Inclure l'emploi des seniors et l'amélioration de leurs conditions de travail dans les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires, qui concernent toutes les entreprises) (A. Panosyan-Bouvet, REN)

#### Article additionnel à l'article 2

- Suppression du taux de CSG à 8,3% pour les retraités ayant un revenu fiscal supérieur à 23 500 € par an (remplacé par le taux de 6,6%, applicable aux revenus fiscaux entre 15 000 € et 23 500 €) (Pierre Dharréville, GDR)



# TEXTES EN SÉANCE PUBLIQUE

## NICHE SOCIALISTE - JEUDI 9 FEVRIER

### **PPL portant création d'une contribution additionnelle sur les bénéfiques exceptionnels des grandes entreprises**

Rapporteur : Philippe Brun (SOC)

PP du groupe : Mohamed Laqhila / Chargée d'études : Pierre de Féligonde

Ce texte reprend la PPL qui a fait l'objet d'une procédure de référendum d'initiative partagée déclarée non conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel en octobre dernier. Cette proposition de loi propose une taxe progressive de 20% à 33% des profits supérieurs à 1,25 fois la moyenne de ceux d'avant crise.

Elle souffre néanmoins de plusieurs défauts. En premier lieu, cette PPL risque de rater sa cible en raison des règles de fiscalité internationale : elle ne pourrait concerner que les profits réalisés en France. Concrètement, Total pourrait y échapper. De plus; son champ apparaît inadéquat : elle compare les résultats des entreprises sur 8 ans. Une augmentation de 25% du résultat sur la période peut être le résultat d'une stratégie de l'entreprise. Les profits exceptionnels de ces entreprises sont de plus déjà concernées en grande partie par la contribution sur les rentes inframarginales des électriciens ainsi que la contribution de solidarité sur le secteur de l'énergie qui ont fait l'objet d'un accord européen et ont été transposées lors de la loi de finances pour 2023.

Enfin, cette PPL va à l'encontre de la philosophie du groupe démocrate : les profits exceptionnels ne sont pas mauvais par nature, c'est l'utilisation qui en est faite qui peut être sujette à discussion. C'est l'esprit de l'amendement super-dividendes défendu lors du PLF.

### **PPR visant à la création d'une commission d'enquête sur le coût de la vie dans les départements et régions d'outre-mer**

Rapporteur : Johnny Ajja (SOC)

PP du groupe : Maud Petit / Chargée d'études : Lisa Broutté

Ce texte est déposé dans le cadre de la journée de niche parlementaire du groupe Socialiste du jeudi 9 février 2023. En 2018, le niveau de vie médian annuel le plus haut dans les Antilles et la Réunion atteint 17 000 euros alors qu'il atteint près de 24 000 euros en Île-de-France. Selon une étude réalisée à La Réunion, la vie chère s'expliquerait à 80 % par un problème de revenu et à 20 % par un problème de prix. Selon l'Autorité de la concurrence, les écarts de prix sont particulièrement criants dans l'alimentaire : ils ont atteint 38 % en Martinique en 2019 par exemple. Mais également, le prix de l'internet, qui est selon l'ARCEP, 35 % plus élevé par rapport à l'Hexagone. La Cour des comptes a dénoncé en 2017 un traitement inéquitable des DOM sur le plan de la péréquation nationale. Ce traitement défavorable a été reconnu également par le Président de la République en 2019.

Notre groupe trouve pertinente la création d'une commission d'enquête pour mieux analyser les raisons de prix si hauts en Outre-Mer. En revanche, la limiter aux régions et aux départements d'Outre-Mer semblent injustement restrictifs. Les collectivités d'Outre-mer doivent également pris en compte au sein de cette commission.



## NICHE SOCIALISTE - JEUDI 9 FEVRIER

### PPL repas à 1 euro pour tous les étudiants

Jeudi 9 février 2023 ;

Rapporteur : Fatiha Keloua Hachi (SOC) ;

PP du groupe : Sophie Mette / Chargée d'études : Clément Hugon

Alors que les jeunes ont énormément souffert de la crise Covid, le gouvernement avait décidé de leur apporter une aide ponctuelle en ouvrant le repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants dans les restaurants universitaires. Cette mesure a été légèrement revue par la suite pour limiter ce tarif aux étudiants boursiers et non boursiers dans la précarité.

Alors que le système actuel a permis de distribuer près de 19 millions de repas à 1 euro en 2022, dont 1 million pour des étudiants non boursiers, la proposition initiales des socialistes semblait rater sa cible puisqu'en ouvrant ce tarif à l'ensemble des étudiants, il profiterait principalement à des étudiants qui n'en ont pas besoin.

Nous avons donc voté une modification de la PPL en commission afin de pérenniser le système actuel et nous défendrons en séance une meilleure communication sur les aides existantes. Couplées avec la réforme/revalorisation des bourses annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur, ces mesures seront des aides pérennes pour tous les étudiants précaires.

### PPL nationalisation d'EDF

Rapporteur : Philippe Brun (SOC)

PP du groupe : Pascal Lecamp / Chargée d'études : Pierre de Féligonde

La PPL de Philippe Brun et du groupe socialiste propose la nationalisation d'EDF. Le but de cette PPL, qui propose une solution concurrente à l'OPA que l'Etat a lancé sur les titres d'EDF admis sur les marchés, est de créer un "groupe public unifié" pour EDF et ainsi d'éviter un démantèlement de l'entreprise public en plusieurs filiales (nucléaires, ENR et hydroélectricité).

Cette PPL pose cependant plusieurs difficultés, sans répondre aux enjeux d'EDF. En premier lieu, le Gouvernement rappelle qu'un démantèlement d'EDF n'est pas en préparation. De plus, la formulation de la PPL, notamment s'agissant de l'interdiction de la cession d'actifs par EDF, restreindrait fortement le fonctionnement d'EDF - notamment pour EDF renouvelables qui cède des participations dans les sociétés de projet qui sont ses filiales (pour pouvoir réinvestir autre part).

Enfin, le prix de 14€ par action est supérieur de 2€ à celui de 12€ de l'OPA en cours. Le surcoût pour l'Etat serait de 1,5 Mds€. Le délai n'est toutefois pas en faveur de cette PPL : l'Etat a d'ores et déjà acquis 6% de plus du capital d'EDF a atteint 90% mi-janvier. L'OPA doit se terminer fin mai 2023.

En commission des finances, l'ensemble des oppositions a voté en faveur de la PPL qui a donc été adoptée.





## NICHE SOCIALISTE - JEUDI 9 FEVRIER

### PPL visant à protéger les victimes de violences intrafamiliales

Rapporteure : Isabelle Santiago (Soc)

PP du groupe : Erwan Balanant / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

#### Principales dispositions :

- Suspension provisoire de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement, dès lors qu'un parent est poursuivi par le ministère public ou mise en examen par un juge d'instruction pour un crime sur la personne de l'autre parent, ou pour une agression sexuelle incestueuse ou pour un crime commis sur la personne de son enfant. Cette suspension s'appliquera jusqu'à la décision du juge aux affaires familiales lorsqu'il est saisi par le parent poursuivi ou jusqu'à la décision du juge pénal saisi au fond ([article 1](#)) ;
- Fixe les cas dans lesquels le retrait de l'autorité parentale ou de son exercice, qui est possible dans le droit actuel en cas de condamnation pénale, devient obligatoire, sauf décision contraire spécialement motivée du juge pénal. Cette peine sera prononcée à l'encontre des parents condamnés pour agression sexuelle incestueuse ou crime commis sur leur enfant, ou pour crime commis sur l'autre parent ([article 2](#)).

En commission, les 2 articles du dispositif ont été réécrits conjointement entre la rapporteure et la majorité. Une large majorité des groupes a salué cette PPL. En vue de la séance, des demandes d'éclaircissements ont été formulées s'agissant de la notion de « poursuites » et de la circonstance aggravante tenant à la présence de l'enfant durant les faits de violences.

### PPL visant à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux

Rapporteur : Arthur Delaporte (SOC)

PP du groupe : Louise Morel / Chargée d'études : Lisa Broutté

Cette PPL vise à créer un statut d'influenceurs, pour apporter un cadre juridique à la vente issue de leur contenu. Il permet d'interdire la promotion de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux et d'actes de chirurgie. Ensuite, le texte propose l'obligation d'un bandeau visible indiquant « interdits au moins de 18 ans » pour la promotion de pronostics sportifs, de formations professionnels ou de jeux d'argent et de hasard mais également sur toute image et vidéo de promotion pour indiquer que cela en est une.

Enfin, l'influenceur sera dans l'obligation d'informer l'acheteur de l'identité du fournisseur effectif du produit et s'assurer de l'absence de fictivité (pour lutter contre le dropshipping).

Des négociations entre le rapporteur et la député RE Vojetta ont permis l'élaboration d'un texte transpartisan, qui serait examiné à l'occasion d'une semaine de l'Assemblée en mars. Le texte devrait donc être retiré après les DG en séance.



## NICHE SOCIALISTE - JEUDI 9 FEVRIER

### PPL visant à renforcer l'ordonnance de protection (PLEC)

Rapporteuse : Cécile Untermaier (Soc)

PP du groupe : Mathilde Desjonquères / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

L'enjeu est de favoriser la délivrance d'ordonnance de protection et d'allonger sa durée, via:

- Supprimer la condition de délivrance de l'ordonnance de protection tenant au danger auquel la victime ou les enfants sont exposés, pour ne conserver que le caractère vraisemblable de la commission des faits de violence allégués (article 1);
- Double – en la faisant passer de 6 à 12 mois – la durée maximale de l'ordonnance de protection (article 2).

En commission, l'opportunité d'une suppression « sèche » du critère tenant au danger a fait l'objet d'un long débat, qui a conduit à faire adopter l'assouplissement de la caractérisation du danger, qui devrait désormais être « potentiel ». Le texte modifié a été adopté à la quasi majorité.

### PPLC visant à créer un Défenseur de l'environnement

Rapporteur : Gérard Leseul (Soc)

PP du groupe : Emmanuel Mandon / Chargée d'études : Emmanuelle Nkana

Cette PPL entend créer un Défenseur de l'environnement, sur le modèle du Défenseur des droits. Il disposerait d'un statut d'Autorité Administrative indépendante (AAI) et aurait pour mission de :

- veiller à la préservation constante de l'environnement et des biens communs planétaires;
- veiller à ce que les politiques publiques respectent les limites qui conditionnent l'habitabilité de la terre;
- rendre public des avis sur les projets et les propositions de loi ainsi que sur les évaluations qui les accompagnent avant leur discussion au Parlement.

La grande majorité des groupes a relevé les imprécisions tenant aux missions dévolues à cette nouvelle entité. De même sa mise en concurrence avec d'autres AAI telles que le Défenseur des droits a été soulignée. La majorité a souhaité saluer la démarche positive des auteurs, tout en invitant à une réflexion globale notamment à l'occasion de la Commission transpartisane sur les institutions. La commission a rejeté le texte.



## TEXTE A VENIR

### PJL Nucléaire

1er mars en commission des affaires économiques

PP du groupe : Louise Morel / Chargée d'études : Lisa Broutté

Objectifs : A l'instar du texte relatif aux énergies renouvelables, ce texte a pour objectif de s'assurer que la durée de construction d'un réacteur soit celle du temps industriel, et non pas administratif. Ainsi, l'objectif est de raccourcir les délais de ces projets de plusieurs années et contribuer à en diminuer le coût pour le consommateur. Ce texte pourrait permettre de ne pas allonger de 2 à 3 années le délai de construction de nouveaux réacteurs.

Dispositions limitées dans le temps et dans l'espace (à proximité des réacteurs existants) :

- Rendre possible la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme, actuellement incompatibles avec la complexité d'un projet de réacteur électronucléaire
- Garantir le contrôle de la conformité au respect des règles d'urbanisme, tout en dispensant de permis de construire les installations et les travaux portant sur la création d'un réacteur électronucléaire, ainsi que sur des équipements et installations nécessaires à son exploitation ;
- À compter de l'obtention de la première autorisation environnementale, permettre de mener en parallèle l'instruction de l'autorisation de création et les activités relatives aux constructions, aménagements, installations et travaux préalables ;
- Rendre possible la construction de réacteurs nucléaires à proximité des réacteurs existants localisés en bord de mer (cf nouveaux réacteurs à Penly et à Gravelines) ;
- Des mesures de sécurisation de l'accès au foncier, mobilisables en dernier recours et en cas de blocage, en s'inspirant de ce qui existe déjà pour d'autres projets d'ampleurs, comme le projet Iter (International Thermonuclear Experimental Reactor).



**Auditions internes, organisées par Louise Morel :**

- Syndicat professionnel de l'industrie nucléaire (GIFEN) : mardi 7 février à 14h salon Mansart au 101 ;
- CFE énergies : mardi 14 février à 14h salle 3317 (32 SD)
- EDF : jeudi 16 février à 14h salle 3317 (32 SD)

**Visite de la centrale nucléaire de Civaux, mardi 28 février (retour prévu à l'AN à 17h30)**

Nombre de places limitées, si intéressé(e), n'hésitez pas à contacter Lisa.